Département de la **Manche**

Arrondissement de CHERBOURG

- VILLE de VALOGNES -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 27 JUIN 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT-SEPT du mois de JUIN, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle des Fêtes, en séance publique, sous la Présidence de M. COQUELIN, Maire.

Etaient présents: M. Jacques COQUELIN, Maire,

MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, MM. Jean-Marie LOSIO, Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON, Adjoints au Maire, MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués, MM. Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Nicole HAMEL, Christine GENTELET, Sylvie BÉCHET, M. Jean-Louis VALENTIN jusqu'à 19 h 20, Mme Jocelyne MANCEAU, MM. Damien FORTIN, Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIÈVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Didier GOUJON, Jean LENOBLE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mme Patricia THOMAS, Adjointe au Maire (pouvoir à M. THOMAS), Mme Lucie LUCAS, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme MANCEAU), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme GENTELET) à partir de 19 h 20, Mme Ghyslaine LE LANCHON, Conseillère Municipale (pouvoir à M. LETENNEUR).

Absente: Melle Julie JEAN, Conseillère Municipale.

Mme Brigitte GRANDGUILLOTTE a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 20/06/2011 Date d'affichage : 20/06/2011

Nbre de Conseillers en exercice: 29

Nbre de Conseillers présents : 25 puis 24

Nbre de Conseillers votants : 28

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Le lundi 27 juin 2011 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Réforme des collectivités territoriales - Schéma départemental de coopération intercommunale : Avis du Conseil Municipal.

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet de la Manche, par courrier du 2 mai 2011, a fait parvenir le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qu'Il a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 29 avril dernier en invitant les Conseils Municipaux à émettre un avis dans un délai de trois mois à compter de la réception, le 3 mai, dudit courrier.

Le schéma présenté retiendrait une fusion a minima des Communautés de Communes du Bocage Valognais et du Canton de Bricquebec en Cotentin avec l'adhésion de la commune de Sottevast, schéma pouvant évoluer en fonction des résultats de l'étude conduite avec les Communautés de Communes de la Région de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve et du Val de Saire.

Par lettre en date du 10 mai 2011, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bocage Valognais, a proposé d'attendre les réunions des 17 et 24 mai pour solliciter l'avis des Conseils Municipaux concernés, en raison de l'engagement, par la C.C.B.V. et les quatre EPCI précités regroupés en Comité de Pilotage, d'une étude sur la redéfinition des périmètres intercommunaux, et des débats entre les Conseils Municipaux des EPCI concernés par cette volonté de regroupement, auxquels le Cabinet KPMG a présenté l'étude de faisabilité lors de la réunion du 17 mai dernier.

Le schéma départemental de coopération intercommunale et les premiers éléments de l'étude KPMG ont été remis à chaque Conseiller Municipal lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 30 mai dernier.

Une seconde réunion a eu lieu à Valognes le 15 juin pour la présentation par le Cabinet, aux Conseils Municipaux desdites Communautés de Communes, les éléments financiers et fiscaux selon différents scénarios de regroupements possibles, le Conseil communautaire de la C.C.B.V. devant en délibérer lors de sa séance du 20 juin.

Après examen par la Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial – Administration Générale lors de sa réunion du 21 juin 2011, après interventions et échanges de vues,

Le Conseil Municipal, par 24 voix POUR et 4 voix CONTRE (M. BEAUSSARON, Mme MOUCHEL, MM. BESSELIEVRE et LENOBLE), à la majorité des Membres présents ou représentés,

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Communautés de Communes du Bocage Valognais et du Canton de Bricquebec intégrant la Commune de SOTTEVAST présenté par Monsieur le Préfet de la Manche ceci, dans le respect pour les Communes concernées par ledit périmètre, de l'expression de la démocratie locale,
- **et à SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la poursuite et la finalisation de l'étude engagée par le Comité de Pilotage sur le scénario de rapprochement de ce périmètre avec le Val de Saire.
- 2. Enquête publique sur l'exploitation par la SAS Leroux-Philippe d'une carrière sur le territoire des communes de Montebourg et de Saint-Germain-de-Tournebut Avis du Conseil Municipal.

Dans le cadre du projet présenté par la Société LEROUX-PHILIPPE pour une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue de poursuivre et étendre l'exploitation de la Carrière du Mont-Rogneux sur le territoire des communes de Montebourg et de Saint-Germain-de-Tournebut, une enquête publique, d'une durée d'un mois, se déroulera du 9 juin au 9 juillet 2011 inclus en mairies de Montebourg et de Saint-Germain-de-Tournebut.

En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral, la Ville de Valognes est appelée à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre.

Sur avis de sa Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, consultée le 23 juin 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur cette demande.

3. Pont Saint-Jean - Acquisition et cession de parcelles de terrain entre la Ville et Réseau Ferré de France.

Le Conseil Municipal, par délibération du 29 mars 2010, a donné son accord à l'acquisition de trois parcelles de terrain, cadastrées section AO n° 498, ZH n°13, et ZH n°49, d'une superficie totale de 645 m² appartenant à **R**éseau Ferré de France.

Suite aux documents d'arpentage dressés en février 2011 et aux différents entretiens avec les Représentants de R.F.F.,

sur avis de sa Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, consultée le 23 juin 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DONNE SON ACCORD :

- à l'acquisition par la Ville de Valognes des parcelles de terrain, cadastrés AP n°558, ZH n°13, ZH n°71, AO n°838, AO n°839 et AO n°840 d'une superficie totale de 483 m², appartenant à RFF dans le cadre de l'élargissement du Pont Saint Jean et de l'aménagement de la rue, pour un montant de 6500 €, hors de frais de notaire et de géomètre, avec les obligations suivantes :
 - Installation d'une clôture défensive empêchant l'accès aux voies,
 - Constitution d'une servitude de passage pour assurer la surveillance et l'entretien de la ligne ferroviaire.
- *à la cession gratuite à Réseau Ferré de France* de la parcelle cadastrée section ZH n°69 d'une superficie de 168 m²,
- Et AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout document inhérent à ce dossier et en particulier l'acte authentique de vente dont la rédaction sera confiée à Maître Jean-Daniel COURTONNE, Notaire à LA FERTÉ MACÉ (61600), choisi par le Vendeur, la Ville prenant à sa charge les frais d'arpentage et 50% des frais d'acte.

4. Aménagement du quartier de la gare :

* Acquisition d'une bande de terrain

Dans le cadre de l'aménagement du Quartier de la Gare, afin d'élargir le trottoir de la rue Saint-Lin et ainsi renforcer la sécurité des piétons, des contacts ont été établis avec la propriétaire de l'immeuble cadastré section AN n°195, sis à l'angle de la rue Saint Lin et du Chemin rural dit Chasse du Dallot. Celle-ci accepte de céder gratuitement à la Ville une bande de terrain de 2 m² laquelle permettrait cet aménagement.

Après avis de la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, consultée le 23 juin 2011, l'Assemblée communale, à l'unanimité **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition à titre gratuit de cette bande de terrain, les frais d'acte et d'arpentage étant pris en charge par la Ville.

* Passation d'un avenant n°1 pour travaux supplémentaires

Par délibération du 30 novembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises et la Commission d'appel d'offres, réunie le 20 mai 2010, a confié le marché de *travaux pour l'aménagement du quartier de la gare – espaces intermodaux*, à l'entreprise COLAS, Agence LASNON de CHERBOURG, mandataire du groupement d'entreprises COLAS / AMIOT espaces vert de VALOGNES / C.C.T.P. de VALOGNES.

Compte tenu de la réalisation de travaux supplémentaires, le montant du nouveau marché se trouverait modifié et représenterait un dépassement global de 3,72 % par rapport au marché initial.

Sur avis de la Commission Environnement – Cadre de vie – Urbanisme, réunie le 23 juin 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la passation d'un avenant n°1 au marché pour un montant de 46.578,47 € TTC.

5. Bibliothèque municipale – demande de subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement Économique, Industriel et Commercial – Administration générale, réunie le 21 juin 2011, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention auprès du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRRAB) dans le cadre du plan d'action pour le Fonds Ancien de la Bibliothèque Municipale, notamment pour la restauration de la reliure d'un manuscrit du XIVe siècle, régulièrement exposé.

6. Mise en place de la Participation pour Raccordement à l'Egout.

Le fait générateur de la Participation pour Raccordement à l'Égout résulte de l'article L. 1331-7 du Code de la Santé Publique qui précise que "Les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation."

La Participation pour Raccordement à l'Égout ne doit pas excéder 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement non collectif. Elle constitue la contrepartie du fait que l'usager n'a pas à construire de système d'assainissement non collectif et bénéficie de l'existence du réseau dès qu'il souhaite procéder aux premiers rejets.

Sur avis de sa commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme réunie le 23 juin 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la mise en place, à compter du 1^{er} juillet 2011, sur l'ensemble du territoire communal, de la **P**articipation pour **R**accordement à l'Égout définie à l'article L. 1331-7 du Code de Santé Publique et aux articles L. 332-6, L.332 6-1 et L.332-28 du Code de l'Urbanisme,
- **FIXE** son montant à 8,50 euros le m² de Surface Hors d'Œuvre Nette pour toute construction nouvelle, reconstruction, extension ou transformation réalisée postérieurement à la mise en service de l'égout et nécessitant la délivrance d'un permis de construire ou autres autorisations d'urbanisme; son paiement étant exigé à compter du raccordement effectif au réseau pour toute construction nouvelle ou reconstruction ou lors du dépôt de la D.A.A.C.T.(déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) pour les extensions ou transformations.

- **Et AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous les actes et documents inhérents à cette décision.
- 7. Regroupement des équipements sportifs sur le site du Bourgneuf : approbation du parti d'aménagement et d'une première tranche opérationnelle ; demande de subventions.

L'étude pré-opérationnelle concernant le regroupement des équipements sportifs de plein air sur le site du Bourgneuf, confiée au Cabinet F.H.R a fait l'objet de présentations et d'échanges de vues lors des réunions de la Commission Sport, Infrastructures Sportives, Evénementiel tenues les 20 octobre 2010, 27 janvier 2011, 13 avril 2011 et 22 juin 2011.

Le parti d'aménagement retenu par le Cabinet F.H.R est en cohérence avec la mission confiée dans son marché de définition et répond à la demande des Conseillers Municipaux de disposer d'une vue d'ensemble du regroupement des équipements sportifs sur l'espace foncier du Bourgneuf.

Une première tranche opérationnelle dénommée le « Triangle Nord » a été retenue pour la réalisation à très court terme, des équipements et aménagements suivants :

- ✓ un terrain de Rugby,
- ✓ des vestiaires,
- ✓ un stand de tir à 10 mètres,
- √ l'élargissement de la voie Chasse Giot, du parking Nord et de la voie nouvelle Nord,
- ✓ l'embellissement du Chemin de l'Anglade,
- ✓ un parking de 98 places.

Une première Autorisation de Programme/Crédits de Paiement à hauteur de 2 035 000 € T.T.C. a été votée par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 18 avril dernier ceci, pour engager dès que possible, cette première tranche opérationnelle.

Ce projet est susceptible d'obtenir différents concours financiers et notamment de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, du Conseil Régional et des Fédérations Françaises de Rugby et de Tir.

Sur avis de sa Commission Sport, Infrastructures Sportives, Evénementiel réunie les 20 octobre 2010, 27 janvier 2011, 13 avril 2011 et 22 juin 2011, le Conseil Municipal, par 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BEAUSSARON, Mme MOUCHEL, MM. BESSELIEVRE, LENOBLE et GOUJON), à l'unanimité des suffrages exprimés,

• **RETIENT** le parti d'aménagement élaboré par le Cabinet F.H.R. avec une décomposition possible en trois grandes parties opérationnelles,

- **DÉCIDE** la réalisation d'une première tranche opérationnelle de travaux dénommée « Triangle Nord » correspondant à l'Autorisation de **P**rogramme/Crédits de **P**aiement précédemment adoptée par l'Assemblée Communale et portant prioritairement sur les équipements suivants :
 - ✓ la réalisation d'un terrain de Rugby en herbe avec éclairage et arrosage intégré, répondant aux normes de la Fédération Française de Rugby,
 - ✓ la construction d'un ensemble vestiaires sanitaires,
 - ✓ et la construction d'un stand de Tir à 10 mètres,

• Et SOLLICITE les concours financiers :

- ✓ de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- ✓ du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Territoire portant sur la période 2009/2011,
- ✓ du Conseil Régional de Basse-Normandie,
- ✓ de la Fédération Française de Rugby,
- ✓ de la Fédération Française de Tir.

8. Mise à disposition des équipements sportifs – passation de conventions.

En application de la loi sur le sport, **Loi n°2000.627 du 6 juillet 2000**, et plus particulièrement en matière d'équipements sportifs pour l'éducation physique et sportive, il est fait obligation de passer des conventions entre les établissements scolaires, la collectivité de rattachement et les propriétaires des équipements.

Par ailleurs, comme chaque année, des équipements sportifs municipaux sont mis gratuitement à la disposition des associations valognaises qui en font la demande.

Sur avis de sa Commission Sport – Infrastructures sportives – Evènementiel, réunie le 22 juin 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** à la passation de conventions avec les établissements scolaires du second degré et la Collectivité de rattachement (Conseil Général pour les collèges et Conseil Régional pour le lycée) et avec les associations relevant de la loi 1901 pour la mise à disposition à titre gratuit des équipements sportifs.

9. Mise en place durant l'été d'une « navette plage » par car Valognes / Bricquebec / Barneville-Carteret.

Afin de permettre aux Valognais et aux Bricquebétais de se rendre sur les plages de Barneville-Carteret, un service de « navette plage » par car pourrait être mis en place durant les mois de juillet et août 2011, entre Valognes et Barneville-Carteret, via Bricquebec.

Une autre navette par car pourrait circuler entre Bricquebec et Carentan, via Valognes pour permettre aux usagers de la piscine de se rendre à l'Aquadick de Carentan.

Sur avis de sa Commission Jeunesse – Temps Libre – Vie associative, réunie le 22 juin 2011, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la mise en place de ces Services.

10. Budget principal de la Ville -Décision modificative n°1.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement Economique, Industriel et Commercial – Administration générale réunie le 21 juin 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** la décision modificative n°1 du Budget Principal 2011 de la Ville de Valognes.

11. Requalification du cœur de ville - phase 1 : entrée de Ville - Autorisation de Programme / Crédit de Paiement.

Après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 21 juin 2011, l'Assemblée Communale, par 23 voix POUR et 5 voix CONTRE (M. BEAUSSARON, Mme MOUCHEL, MM. BESSELIEVRE et LENOBLE, Mme LE LANCHON qui a donné pouvoir à M. LETENNEUR), à la majorité de Membres présents ou représentés, ADOPTE l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement concernant la réalisation de la phase 1 : entrée de Ville du projet de requalification du cœur de ville.

Cette phase comprend:

- L'aménagement de la place de l'Oncor
- Le boulevard Félix Buhot
- La partie haute de la Place du Château.

Au stade de la phase A.V.P. (Etudes d'Avant-Projet), le dossier de réalisation des travaux doit faire l'objet d'une validation par la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme lors de sa réunion du 23 juin, pour engagement de la phase « projet » avec confirmation des choix des enrobés, des matériaux et du mobilier urbain, proposés par le Cabinet Architecture Action.

12. Dénominations de voies nouvelles et du Centre de Secours Principal.

Après examen par sa Commission Environnement – Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 23 juin 2011, l'Assemblée Communale, à l'unanimité **DÉCIDE** les dénominations suivantes :

- ✓ voie nouvelle desservant le lotissement Résidence Fantaisie, actuellement en construction : **Rue Calas**
- ✓ voie nouvelle desservant la future Caserne de gendarmerie et le foyerlogements adaptés : **rue Jean Pontas-Duméril.**

Par ailleurs, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉNOMME** le Centre de Secours Principal « **Centre de Secours Léon Ruel** ».

Valognes, le 28 juin 2011

LE MAIRE:

Jacques COQUELIN